



Demande de mise à disposition Salle Robert

La mise à disposition de la salle Robert par la Ville est soumise à conditions :

- Toute demande ne remplissant pas les conditions sera refusée.
- La demande doit impérativement être adressée au Service Vie associative au moins trois mois avant la date de mise à disposition de la salle. Elle sera étudiée par l'autorité territoriale.
- **La mise à disposition ne sera accordée qu'après :**
 - o Signature du contrat de location par le Maire,
 - o Acceptation du règlement de la salle sous peine de poursuites,
 - o Réception du récépissé d'assurance responsabilité civile.

Informations et réglementations :

Salle demandée	Capacité	Tarifs à la journée (9h/20h)	Réglementations
☐ Salle Robert	60 personnes maximum	250 € (caution 306 €)	Ne peut être utilisée après 20h Location uniquement le samedi ou le dimanche

Nom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Date(s) souhaitée(s) :

Type de la manifestation :

Présentation détaillée :

Nombre de participants attendus :

Remarques éventuelles :

.....

Cette demande de réservation sera étudiée par l'autorité territoriale.

Date :

Signature du demandeur :

Formulaire à retourner complété et signé à :
Hôtel de Ville - 1 Place Saint-Blaise - 78955 Carrières-sous-Poissy
Tél. 01 39 22 36 00 - cabinet@carrieres-sous-poissy.fr